

LE C.C.F.

ou

Contrôle en Cours de Formation



André PASSERON,

Inspecteur de l'Éducation nationale, coordonnateur pédagogique

Le CCF

1 Les textes

2 Les Caractéristiques

3 L'habilitation au CCF

1 Les textes

Le CCF en CAP

- **Arrêté du 29 juillet 1992**
- Décret du 4 avril 2002
- Code du Travail
- Convention Région/CFA

L'examen du CAP comporte
une combinaison
d'épreuves terminales ponctuelles
et
d'épreuves évaluées
par contrôle en cours de formation.

1 Les textes

Le CCF en CAP

- Arrêté du 29 juillet 1992
- **Décret du 4 avril 2002**
- Code du Travail
- Convention Région/CFA

L'examen du CAP comporte
au maximum
sept épreuves obligatoires
dont **quatre** au moins
sont évaluées
par contrôle en cours de formation.

Les règlements particuliers
de chaque diplôme
doivent être **mis en conformité**
avec le règlement général
des CAP.

1 Les textes

Le CCF en CAP

- Arrêté du 29 juillet 1992
- Décret du 4 avril 2002
- **Code du Travail**
- Convention Région/CFA

Art. L.115-1

L'apprentissage concourt aux objectifs éducatifs de la nation.

L'apprentissage est une forme **d'éducation alternée**. Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une **qualification professionnelle** sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ...

Art. L.117-4

... Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti dans l'entreprise des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparé, **en liaison avec le centre de formation d'apprentis.**

Art. L.117-7

L'employeur est tenu d'assurer dans l'entreprise la formation pratique de l'apprenti. Il lui confie notamment des tâches ou des postes permettant d'exécuter des opérations ou travaux conformes à une progression annuelle définie **par accord entre le centre de formation d'apprentis et les représentants des entreprises** qui inscrivent des apprentis dans celui-ci.

L'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par le centre et à prendre part aux activités destinées **à coordonner celle-ci et la formation en entreprise.**

1 Les textes

Le CCF en CAP

- Arrêté du 29 juillet 1992
- Décret du 4 avril 2002
- Code du Travail
- **Convention Région/CFA**

- Article 16 :

Le Centre poursuivra un **objectif prioritaire de mise en place du Contrôle en Cours de Formation** pour toute formation dont le règlement d'examen permet le CCF.

- Article 17 :

Conformément à l'article R 116-11 du Code du Travail, le Centre doit assurer la **coordination** entre les formations qu'il dispense et celles qui sont assurées en entreprise.

Le CCF

1 Les textes

2 Les Caractéristiques

3 L'habilitation au CCF

2 Les caractéristiques

2.1 Les principes du CCF

2.2 Les candidats concernés

2.3 Les objectifs du CCF

2.4 Les contraintes du CCF

2.5 Les points forts du CCF

2.1 Les principes du CCF

- Il permet de valider certaines compétences **terminales** par sondage et pendant le déroulement normal des activités de l'apprenti : il s'intègre dans le processus du cycle de formation.
- L'évaluation **peut** être organisée dans le même temps pour tous les candidats.
- Il s'appuie sur des situations d'évaluation en nombre variable, notées et organisées **dans l'établissement de formation et/ou en entreprise**.
- Il repose sur la **responsabilité** des formateurs quant à la conception et la mise en oeuvre des situations d'évaluation, sous le contrôle des corps d'inspection.
- Il fait l'objet d'une **proposition de note au jury** d'examen, qui reste seul compétent pour arrêter la note finale.

2 2 Les caractéristiques

2.1 Les principes du CCF

2.2 Les candidats concernés

2.3 Les objectifs du CCF

2.4 Les contraintes du CCF

2.5 Les points forts du CCF

2.2 Les candidats concernés

- Les élèves d'EPLÉ Technologique et Professionnel publics et privés.
- Les stagiaires de la formation continue des établissements publics GRETA .
- **Les apprentis des sections de CFA habilitées par le recteur.**

2 2 Les caractéristiques

2.1 Les principes du CCF

2.2 Les candidats concernés

2.3 Les objectifs du CCF

2.4 Les contraintes du CCF

2.5 Les points forts du CCF

2.3 Les objectifs du CCF

- Rendre plus proches la formation et l'évaluation.
- Prendre en compte la diversité des situations, des supports et des lieux de formation, en les optimisant, notamment en évaluant la formation assurée en entreprise.
- Répartir l'évaluation dans la durée en conservant une butée.
- Alléger l'organisation de l'examen ponctuel qui subsiste.
- Renforcer la motivation des apprentis et des Maîtres d'Apprentissage.

2 2 Les caractéristiques

2.1 Les principes du CCF

2.2 Les candidats concernés

2.3 Les objectifs du CCF

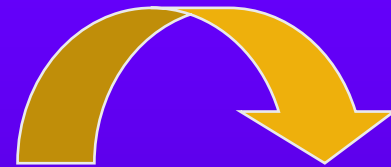
2.4 Les contraintes du CCF

2.5 Les points forts du CCF

2.4 Les contraintes du CCF :

- **Organiser la formation**
- Former les acteurs
- Produire des outils d'évaluation
- Mettre en place un suivi d'évaluation
- Répondre aux objectifs réglementaires

- Former les acteurs
- Elaborer un plan de formation
- Passer un contrat de formation
- Produire des outils méthodologiques de formation et des outils institutionnels d'évaluation
- Mettre en place un suivi en entreprise



- **Entreprise**
- **CFA**
- **Apprentis**



2 2 Les caractéristiques

2.1 Les principes du CCF

2.2 Les candidats concernés

2.3 Les objectifs du CCF

2.4 Les contraintes du CCF

2.5 Les points forts du CCF

2.5 Les points forts du CCF

- Il permet de mettre en œuvre un système d'évaluation au service d'une pédagogie de la réussite, ne visant pas à sélectionner les meilleurs, mais à aider le plus grand nombre à atteindre les objectifs fixés.
- La part de « chance » est réduite. L'évaluation se pratique au plus près des compétences acquises par les apprentis.
- Les Maîtres d'Apprentissage et les équipes pédagogiques évaluent ensemble, accentuant ainsi l'aspect professionnel du diplôme (responsabilité conjointe).

Le CCF

1 Les textes

2 Les Caractéristiques

3 L'habilitation au CCF

3 - L'habilitation

- Octroi de l'habilitation :
 - La décision d'habilitation d'un CFA à pratiquer le CCF est prise par le recteur pour la durée de la formation :
 - sur examen du dossier déposé par le directeur du CFA
 - après avis motivé des corps d'inspection

3 - L'habilitation

- L'habilitation est arrêtée pour la durée du cycle de formation. Elle est tacitement reconduite après communication au recteur des modifications éventuelles.
- Le contrôle pédagogique est assuré pendant la durée de la formation par les corps d'inspection.

3 - L'habilitation

- Retrait d'habilitation :
 - Le recteur peut retirer l'habilitation, pour des raisons dûment motivées, après avis des corps d'inspection, notamment au vu du bilan de la mise en oeuvre du CCF établi à la fin de chaque session d'examen avec le jury.

LE C.C.F.

ou

Contrôle en Cours de Formation



André PASSERON,

Inspecteur de l'Éducation nationale, coordonnateur pédagogique